DEPARTEMENT
DE LA MARNE
2026_12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEZANNE SUD OUEST MARNAIS

Arrondissement d'Epernay

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à 17 heures 30,

Date des Convocations : 29/04/2026

Nb membres en exercice : 25

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-parvis sous la présidence de M.LAURENT Cyril, Président.

Présents : 23

Etaient présents :
Mesdames, CARTON, CASTEX, DELFORGE, DOUCET, FERRANDO, FRANCO, GOURIOU, HENNEBO, JACOPE, LEPONT, LEROY, PROTAT, RICHARD, ROUSSEAU.
Messieurs BARCELO, DEMEUVE, FESSARD, HEMBISE, LAURENT, MALTAVERNE, PINARD, TEMPLIER et VALENTIN.

Votants : 23

Etaient absents et excusés :
Mesdames LECLERE et MIGNOT.

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Election au poste de vice-présidence du CIAS

Vu la compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire prise par la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais,
Vu les articles R.123-27 et L.123-6 du code de l'action sociale et des familles,
Considérant que M. le Président a invité les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature,
Considérant que Mme Emilie GOURIOU s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CIAS,
Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du pose de Vice-Présidence à bulletin secret,

Avant de procéder à l'élection du poste de Vice-présidence, il convient de constituer un bureau de dépouillement comme suit :
- Scrutateurs : o Madame Julie FERRANDO o Madame Clara FRANCO

Après appel à candidature, la candidature à la fonction de Vice-présidence est la suivante :
- Madame Emilie GOURIOU

Le résultat du vote est le suivant :
- Nombre de votants : 23
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 22
- Résultat des votes : o Madame Emilie GOURIOU : 22 voix

APRES VOTE, EST ELUE Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais : Madame Emilie GOURIOU.

Délibération adoptée à la majorité des voix.

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi onze mai deux mille vingt-six, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Le Président du CIAS,

Cyril LAURENT

CIAS Sézanne Sud Ouest Marnais